

Durée d'isolement du cas positif	Si le cas confirmé est symptomatique	Si le cas confirmé est asymptomatique		
	Isolement entre 5 et 10 jours (cf. infographie p.4) à partir de la date de début des symptômes. En cas de fièvre au 10 ^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.	Isolement entre 5 et 10 jours (cf. infographie p.4) à partir du jour du prélèvement positif. En cas de fièvre au 10 ^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.		
Identification des contacts à risque	Si le cas confirmé est symptomatique	Si le cas confirmé est asymptomatique		
	Contact à risque : personnes ayant eu un contact 48h avant le début des signes jusqu'au jour de l'éviction du cas confirmé.	Contact à risque : personnes ayant eu un contact 7 jours avant la date du test positif jusqu'au jour de l'éviction du cas confirmé.		
Le contact-tracing met en évidence les contacts à risque (sans mesure de protection) parmi les personnels et/ou les élèves de l'école.				
Conduite à tenir pour les élèves de la classe et les élèves des autres classes identifiés contacts à risque	<p>Suspension de l'accueil en présentiel pour 7 jours des élèves de la classe et des contacts à risque identifiés en dehors de la classe. Ces élèves pourront poursuivre les apprentissages en présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elève ayant contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois : sous réserve de la présentation d'une attestation sur l'honneur des parents. • Elève n'ayant pas contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois : sous réserve d'attester sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif (PCR, antigénique ou autotest) puis de l'engagement à réaliser deux autotests à J2 et J4 à compter du 1^{er} test. Ces autotests seront délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier d'information aux responsables légaux. 			
Conduite à tenir pour les personnels identifiés contacts à risque		Personnel ayant contracté la COVID-19 depuis moins de 2 mois	Personnel justifiant d'un schéma vaccinal complet	Autres cas
	Quarantaine	pas de quarantaine	pas de quarantaine	7 jours
	Test	pas de test	à J0 (antigénique, PCR ou autotest), J2 (autotest) et J4 (autotest). Autotests délivrés gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier d'information aux responsables légaux.	à J0 et J7 (antigénique ou RT-PCR)
Retour au sein de l'école	d'un cas confirmé	A l'issue de la période d'isolement (cf. infographie) sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Une attestation sur l'honneur devra être présentée pour lever l'isolement à 5 ou 7 jours selon les cas.		
	d'un cas contact	Sur présentation d'une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test négatif (PCR, antigénique ou autotest) puis de l'engagement à réaliser deux autotests à J2 et J4 à compter du 1^{er} test. A défaut, la suspension de l'accueil en présentiel est maintenue pour la durée de 7 jours.		